

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE VAUX

COMPTE RENDU DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL Du 17.12..2009 au 30.09.2010

CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2009

AVENANTS AU MARCHÉ DE LA SALLE DES FÊTES

- * Avenant N°1 - Lot n°5 Serrurerie – Entreprise RISCHH METAL pour un montant de -305 € HT soit -364,78 € TTC.
- * Avenant N°1 - Lot n°8 Electricité – Entreprise SATELEC pour un montant de + 1 283,12 € HT soit +1 534,61 € TTC.
- * Avenant N°4 - Lot n°1 Gros-oeuvre – Entreprise GK BAT pour un montant de + 4 900 € HT soit + 5 860,40 € TTC.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2010

Le conseil municipal a nommé comme agents recenseurs mesdames Odile FAVREL et Jeanine MATHIEU. Une dotation forfaitaire de 1 291 € a été attribuée à la commune. Les agents recenseurs seront rémunérés comme suit : 1,71 € brut par habitant et 1,13 € brut par logement.

CONVENTION AVEC EPFL

Le conseil accepte que l'EPFL (établissement public foncier de Lorraine) acquière la maison de retraite « Notre Dame de Lorette » et autorise le Maire à signer la convention et tout document administratif.

CONSEIL DU 5 JANVIER 2010

NOMINATION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE

Le conseil municipal a voté a bulletins secrets et a élu comme représentants à la communauté d'agglomération de Metz Métropole

- Délégué titulaire : monsieur Roland SIMON
- Délégué suppléant : monsieur Christian FAVRE

DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal a voté les modifications suivantes au budget 2009.

En dépenses d'investissement :

au compte 2158 : - 1 100,- €, au compte 165 : +900 €, au compte 1641 : + 200 €.

CONSEIL DU 28 JANVIER 2010

SUBVENTION A L'AFAD

Le conseil municipal a décidé d'attribuer pour l'année 2010 une subvention de 70€ à l'AFAD (Association familiale d'aide à domicile de la Moselle).

AVENANTS AU MARCHE DE LA SALLE DES FETES

* Avenant N°1 - Lot n°10 Chauffage VMC – Entreprise LORRY pour un montant de :
+ 52 872,88 € HT soit + 62 235,96 € TTC.

* Avenant N°1 - Lot n°7 Doublage cloisons – Entreprise KUPELLI pour un montant de
+ 9 904,75 € HT soit + 11 846,08 € TTC.

RELEVAGE DE L'ORGUE

Le conseil municipal a décidé de confier les travaux de relevage de l'orgue de l'Eglise St Rémi, à l'entreprise de Monsieur GAUPILLAT pour un montant de HT de 48 341,16 € soit 57 816,03 € TTC.

ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET LA SCI D3

Le conseil municipal a accepté la proposition d'échange des terrains suivants entre la commune et la SCI D3.

Commune de Vaux cède la parcelle section 4 N°7 et N°17

SCI D3 C7DE cède sur JOUY-AUX-ARCHES section 8 N°4 et sur MOULINS-LES-METZ section 8 N°1, N°2 et N°53.

La SCI prend à sa charge la réalisation des documents cadastraux, la pose de bornage et ses droits enregistrement et la commune la réalisation des actes administratifs et les droits d'enregistrement lui incombant.

CONSEIL DU 10 MARS 2010

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le conseil municipal a examiné et adopté à l'unanimité le compte administratif 2009 qui fait apparaître comme résultat de clôture les comptes suivants :

- section de fonctionnement un excédent de 121 307,54 €
- section investissement un excédent de 47 836,26 €.

COMPTE DE GESTION 2009

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2009 dressé par le trésorier qui fait ressortir un excédent global de 169 143,80 €.

TRANSFERT DU BAIL DE CHASSE INTERCOMMUNAL

Suite au décès de l'adjudicataire monsieur HUMBERT Hervé et à la demande de son partenaire monsieur PONS Vianney, Le conseil municipal a émis un avis favorable comme celui de la commission consultative de la chasse intercommunale concernant le transfert du bail au profit de monsieur PONS.

ADHESION DE 2 COMMUNES AU SIVT

Le conseil municipal a émis un avis favorable à l'adhésion des communes de SORBEY et de TRAGNY au syndicat mixte intercommunal à vocation touristique du Pays Messin.

AVENANTS AU MARCHÉ DE LA SALLE DES FÊTES

* Avenant N°1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études DM INGENIERIE pour un montant de : + 13 811,85 € HT soit + 16 518,97 € TTC.

* Avenant N°2 - Lot n°7 Doublage cloisons – Entreprise KUPELL pour un montant de - 322 € HT soit - 385,11 € TTC

* Avenant N°2 - Lot n°5 Serrurerie – Entreprise RISCH METAL pour un montant de - 220 € HT soit - 263,12 € TTC

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS RUE DU CHAMPE

Le conseil municipal a adopté l'estimation de l'entreprise INEO et lui a confié les travaux d'enfouissement des réseaux secs rue du Champé pour un montant HT de 35 836,70 € soit 42 860,69 € TTC.

SUBVENTION FOMAL

Le conseil municipal a octroyé une subvention de 460,62 € à l'association des foyers mosellans d'accueil.

SUBVENTION A « LA PEDIATRIE ENCHANTEE »

Le conseil municipal a octroyé une subvention de 50 € à l'association « La Pédiatrie Enchantée ».

CONTRAT DE MAINTENANCE DU PARATONNERRE DE L'EGLISE

Le conseil municipal a décidé de confier à l'entreprise BCM la vérification annuelle du paratonnerre de l'église pour un montant annuel de 172,- € HT

COTISATION AU SIVT

Le conseil municipal a accepté l'augmentation de la cotisation de 0,03 € due par habitant au SIVT. La nouvelle cotisation pour 2010 s'élève à 0,44 € par habitant et par an.

CONSEIL DU 25 MARS 2010

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2009

Le résultat de fonctionnement d'un montant de 121 307,54 € est affecté en totalité en investissement.

FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES

Le conseil municipal a décidé d'augmenter par 14 voix pour et 1 contre, le taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâti et de laisser inchangé le taux d'imposition du foncier non bâti.

- 8,60 % pour la taxe d'habitation

- 8,23 % pour le foncier bâti

- 61,29 % pour le foncier non bâti.

BUDGET PRIMITIF 2010

Le conseil municipal a approuvé et voté à l'unanimité le budget primitif 2010 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- section de fonctionnement : 430 972,- €

- section d'investissement : 990 364,- €

REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES

Le conseil municipal a décidé de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 300 000,- € au taux de fixe de 3,90 % sur une durée de 20 ans.

SUBVENTION A L'IME LA ROSERAIE

Le conseil municipal a octroyé une subvention de 300 € à l'AFADAM SPORTS ET LOISIRS, commission sports et loisirs de l'IME la Roseraie.

CONSEIL DU 20 MAI 2010

AVENANTS AU MARCHÉ DE LA SALLE DES FETES

- * Avenant N°2 - Lot n°8 Electricité – Entreprise SATELEC pour un montant de 23 000,- € HT soit 27 508,- € TTC
- * Avenant N°2 - Lot n°3 Menuiseries extérieures – Entreprise JOFFROY pour un montant de 2 315,- € HT soit 2 768,74 € TTC
- * Avenant N°3 - Lot n°7 Doublage cloisons– Entreprise KUPÉLI pour un montant de 2 412,65 € HT soit 2 885,53 € TTC
- * Avenant N°1 - Lot n°4 Menuiseries bois – Entreprise CAPDOUZE pour un montant de -282,- € HT soit -337,27 € TTC
- * Avenant N°5 - Lot n°1 Gros-oeuvre – Entreprise GK BAT pour un montant de 3 296,- € HT soit 3 942,02 € TTC
- * Avenant N°6 - Lot n°1 Gros-oeuvre – Entreprise GK BAT pour un montant de -1 570,- € HT soit – 1 877,72 € TTC
- * Avenant N°2 - Lot n°10 Chauffage-VMC – Entreprise GK BAT pour un montant de 598,- € HT soit 715,21 € TTC
- * Avenant N°1 - Lot n°11 Revêtement de sols – Entreprise CORBIAUX pour un montant de 10 430,- € HT soit 12 474,28 € TTC

TRAVAUX DOUBLAGE CLOISONS POUR LA SALLE DES FETES

Le conseil municipal a confié les travaux de doublage et d'isolation de la salle des fêtes du bas à l'entreprise KUPÉLI pour un montant HT de 18 509,36 € soit TTC 22 137,19 €.

TRAVAUX VRD POUR LA SALLE DES FETES

Le conseil municipal a confié les travaux de VRD pour l'installation d'un bac à graisses et féculés à l'entreprise LEONARD pour un montant HT de 11 640,- € soit TTC 13 921,44 €.

REFUS D'INSTRUIRE LES DOSSIERS DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

Le conseil municipal a décidé de ne pas instruire les dossiers du RSA et oriente les demandeurs à se diriger vers la CAF ou le Conseil Général.

RETRAIT D'UNE COMMUNE AU SYNDICAT DE VOIRIE DE METZ-ARS

Le conseil municipal a accepté le retrait de la commune de POMMERIEUX au Syndicat Intercommunal de la voirie de METZ-ARS.

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA REMISE EN ETAT DU CLOCHER DE L'EGLISE PROTESTANTE D'ARS SUR MOSELLE

Le conseil municipal a accepté la prise en charge des réparations du clocher de l'église protestante d'Ars au prorata du nombre d'habitants. La participation financière de la commune s'élève à la somme de 217,53 €.

CONSEIL DU 23 JUIN 2010

AVENANTS AU MARCHÉ DE LA SALLE DES FÊTES

* Avenant N°1 - Lot n°10 Carrelage – Entreprise CM BATIMENT pour un montant de -11 206,65 € HT soit – 13 403,15 € TTC

VIDEO SURVEILLANCE

Le conseil municipal a décidé de faire installer à la salle des fêtes un système de vidéo-surveillance par l'entreprise SATELEC pour un montant HT de 8 209,90 € soit 9 819,04 € TTC et sollicite monsieur le Maire de signer les demandes d'autorisation et de subventions.

SUBVENTION AU FC VAUX

Le conseil municipal a octroyé une subvention exceptionnelle de 2 000 € au Football Club de Vaux.

TARIFS DU PERISCOLAIRE

Le conseil municipal a décidé de réviser les tarifs du périscolaire à compter du 1er septembre 2010. Pour plus d'informations, vous trouverez la grille tarifaire en mairie.

CONSEIL DU 26 AOUT 2010

RAPPORT ANNUEL DU SIEGVO SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2009

Le conseil municipal a approuvé le rapport annuel du SIEGVO sur le prix et la qualité de l'eau potable 2009.

AVENANTS AU MARCHÉ DE LA SALLE DES FÊTES

* Avenant N°4 - Lot n°7 Doublage cloisons – Entreprise KUPÉLI pour un montant de 8 260,- € HT soit 9 878,96 € TTC

* Avenant N°2 - Lot n°10 Carrelages – Entreprise CM BATIMENT pour un montant de -820,- € HT soit 980,72 € TTC

* Avenant N°2 - Lot n°4 Menuiseries bois– Entreprise CAPDOUZE pour un montant de 611,20 € HT soit 731,- € TTC

ALARME INTRUSION

Le conseil municipal a décidé de faire installer à la salle des fêtes une alarme intrusion par l'entreprise SATELEC pour un montant HT de 2 759,- € soit 3 299,76 € TTC et sollicite monsieur le Maire de signer les demandes d'autorisation et de subventions.

ACCORD DE DELEGATION DE CREANCES

Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la délégation de créance d'un montant de 4 248,81 € TTC de l'entreprise CM BATIMENT et à payer en direct le fournisseur de carrelage ANZILE CARRELAGE.

SUBVENTION AU SICLOP

Le conseil municipal a octroyé une subvention exceptionnelle de 13 000 € au SICLOP (Syndicat Intercommunal du Complexe du Loisir du Patis).

POSE D'EXTINCTEURS

Le conseil municipal a décidé de faire installer à la salle des fêtes de nouveaux extincteurs, les consignes de sécurité et le plan d'évacuation par la Société ALTOFEU pour un montant HT de 1 622,09 € soit 1 940,02 € TTC.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2010

Le conseil municipal a fixé les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit, sachant que les prix sont révisibles chaque année.

	VALOIS	EXTERIEURS
<u>LOCATION - Hors Week-End -</u>		
* Grande Salle (sans cuisine ni vaisselle)	120 €	210 €
* Petite Salle	75 €	175 €
* Petite salle un après-midi de 2 à 3 heures	50 €	

<u>LOCATION - 24 Heures -</u>		
* Grande Salle (sans cuisine ni vaisselle)	155 €	280 €
* Grande Salle (avec cuisine et vaisselle)	205 €	400 €
* Petite Salle	105 €	230 €

<u>LOCATION - 48 Heures -</u>		
* Grande Salle (sans cuisine ni vaisselle)	205 €	440 €
* Grande Salle (avec cuisine et vaisselle)	255 €	600 €

CONSEIL DU 30 SEPTEMBRE 2010

AVENANTS AU MARCHE DE LA SALLE DES FETES

* Avenant N°2 - Lot n°2 Charpente couverture – Entreprise TOITURES DE L'EST pour un montant de -1 601,70 € HT soit -1 915,63 € TTC

* Avenant N°2 - Lot n°11 Revêtement de sols minces CORBIAUX pour un montant de 160,- € HT soit 191,36 € TTC

* Avenant N°3 - Lot n°4 Menuiseries bois– Entreprise CAPDOUZE pour un montant de 2 244,00 € HT soit 2 683,82 € TTC

* Avenant N°5 - Lot n°7 Doublage cloisons faux plafonds– Entreprise KUPELI pour un montant de 10 249,36 € HT soit 12 258,23 € TTC

* Avenant N°1 au contrat d'honoraires du bureau de contrôle SOCOTEC pour un montant de 2 400,00 € HT.

SUBVENTION USEP

Le conseil municipal a octroyé une subvention de 219 € à l'USEP de Montigny pour l'année scolaire 2010/2011.

SUBVENTION à L'A.C.A.D.P.

Le conseil municipal a octroyé une subvention de 79,20 € à l'association du centre de documentation et d'animation pédagogique de la circonscription de Montigny les Metz pour l'année scolaire 2010/2011.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LA VALOISE »

Le conseil municipal a octroyé une subvention de 100 € à l'association « La Valoise ».

CREATION D'UNE COMMISSION DE GESTION DE LA SALLE DES FETES DE VAUX

Le conseil municipal a désigné les membres de la commission de gestion de la salle des fêtes comme suit :

Responsable : Madame LECLAIRE Josyane

Membres : Mesdames ANCIEN Raphaëlle, ANCORA Brigitte, KLEIN Bernadette, Messieurs CLEVENOT Jean-François, FAVREL Claude, MATHIEU Jean-Louis, PERIN Roberto, ROYER Alain.

Le conseil municipal a donné autorisation à chaque membre de la commission de signer et de valider les contrats de location.

FINANCEMENT DES TRAVAUX

Afin de financer au mieux les travaux le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie en fonction de l'offre la plus avantageuse qu'il aura reçu et à signer l'offre de financement et tous documents relatifs à ce contrat.